

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 80 (1929)

Heft: 12

Artikel: Les dix premières années de l'Office forestier central suisse

Autor: Badoux, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Phot. Aug. Barbey

L'ÉPICÉA A VERRUES DES ETROITS
dans la forêt domaniale de ce nom, près de Ste-Croix, canton de Vaud
Ce spécimen de grandes dimensions, le plus remarquable connu en Suisse,
de cette variété de l'épicéa commun, ayant séché pendant l'été 1929, a dû
être abattu. Le pied de son fût était complètement pourri



Phot. Aug. Barbey

FORÊT DE CHASSAGNE, A LA VILLE D'ORBE (CANTON DE VAUD)
Un chêne rouvre, dont le haut du fût dépouillé de branches montre une
blessure causée par la foudre

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

80^{me} ANNÉE

DÉCEMBRE 1929

N° 12

Les dix premières années de l'Office forestier central suisse.

L'Office forestier central suisse vient d'achever les dix premières années de son existence.

Dans son dernier rapport annuel, il a saisi l'occasion de jeter un coup d'œil rétrospectif sur son champ d'activité et le chemin parcouru. Il s'en dégage une note optimiste que justifient les résultats obtenus. La lecture de cet exposé est fort réconfortante. Vue avec le recul que lui donnent ses dix années d'existence, son œuvre en ressort hautement utile, bienfaisante pour l'économie forestière de notre pays. Il vaut donc la peine de s'attarder à l'étudier brièvement.

Mais avant de faire ce rapide examen, il convient de rappeler les origines de la jeune organisation.

Elle était contenue en germe dans la motion déposée par le professeur *A. Engler*, en 1910,¹ à une réunion de la Société forestière suisse. Cette motion était ainsi formulée : « Ne serait-il pas désirable que la Société suisse des forestiers cherchât à instruire nos populations, en particulier les autorités et les propriétaires de forêt, sur l'importance économique qu'il y a à gérer nos boisés d'une manière intensive ? »

Cette motion fut renvoyée pour étude au comité permanent avec l'autorisation de s'adjoindre quelques membres pour examiner la question. En 1911, une commission spéciale de onze membres avait été constituée, présidée par M. Engler. En janvier 1912, le comité permanent et dite commission avaient eu une séance commune à Olten.

C'était, semble-t-il, un excellent départ. La question s'annonçait au mieux. Et pourtant, chose curieuse, elle tomba dans un état quasi léthargique. Pendant longtemps, elle disparut de

¹ Une coquille typographique a fait dire, dans le rapport annuel en cause, 1919 au lieu de 1910. Ces typos sont sans pitié !

l'ordre du jour de nos réunions. Puis éclata la guerre mondiale et d'autres préoccupations surgirent.

Pendant les trois dernières années de la guerre mondiale, la Suisse, redevenue Etat exportateur du bois, put tirer un parti magnifique de ses boisés. Les circonstances se chargèrent de montrer aux autorités et aux particuliers l'importance économique de la gérance intensive.

Le moment ainsi venu de profiter des leçons de la guerre, il fallait battre le fer pendant qu'il était chaud. Et c'est à ce moment que surgit l'homme de la situation, M. *Hefti*, inspecteur forestier à Bülach (Zurich). Nommé, en 1917, secrétaire de la commission spéciale citée plus haut, il en devient la cheville ouvrière et l'âme. Il se dépense sans compter, rédige circulaires, appels, mémoires et, conscient du but à atteindre, il sait stimuler les énergies pour y parvenir. Il entrevoit nettement que pour organiser mieux la vente de nos bois, pour lui donner l'armature commerciale qui a totalement manqué jusqu'alors, il faut mettre sur pied un secrétariat forestier, à l'instar de celui qui a si brillamment fait ses preuves pour l'agriculture suisse. Il y pousse de toutes ses forces, de tout son talent de persuasion. Il fait de la question la tâche essentielle de sa vie. Ceux qui ont assisté aux séances de la commission des onze ont gardé le souvenir très vif de cette belle activité, de cette conviction entraînante, de ce dévouement à une cause pour laquelle il se dépensait sans compter.

Quand, en octobre 1918, ce beau lutteur fut ravi à ses amis, terrassé en quelques jours par la grippe, il avait réussi, ou peu s'en fallait, à parachever l'œuvre entrevue. Ses survivants n'eurent qu'à continuer à marcher dans la ligne qu'il avait tracée. En vérité, c'est lui qui fut l'artisan principal de la création de l'Office forestier central.

Au Forstmeister Hefti vont les remerciements et la gratitude de ceux qui l'ont vu à l'œuvre.

Ce devoir de reconnaissance rempli, examinons maintenant en quoi a consisté surtout l'activité de l'Office forestier et quels sont les résultats actifs.

Nous avons l'agréable devoir de noter que le comité d'action qui l'avait organisé a eu la main heureuse en faisant appeler à la tête du nouvel organisme l'homme qu'il fallait. M. *B. Bavier* a su

conduire ses premiers pas avec habileté. Homme d'une intelligence lucide et de caractère ferme, il n'a pas tardé à lui faire rendre les services qu'on en attendait. Si bien, qu'après dix années d'un travail persévérant, le succès est venu et M. Bavier peut être légitimement fier de son œuvre. Nous l'en félicitons sincèrement.

Pour mesurer le chemin parcouru, il suffit de comparer la situation actuelle des vendeurs du bois à ce qu'elle était vers 1913 et 1914. Alors, presque partout en Suisse, la vente des bois de service était abandonnée en quelque sorte au hasard; dans la Suisse romande, les prix étaient lamentablement bas. Les marchands de bois et scieurs étaient les maîtres absolus de la situation. En face de leurs rangs organisés, les propriétaires forestiers étaient un troupeau sans nulle cohésion et apeuré.

Aujourd'hui, les propriétaires de forêts sont organisés aussi. Ils connaissent la valeur de leurs bois et ne vendent plus à tout prix; ils n'ont plus la peur que ceux-ci leur restent « au crochet ». Les prix se sont égalisés. Le coût des transports du bois sur rail à l'intérieur a été mieux établi, en général abaissé. Les taxes douanières frappant les bois de travail importés de l'étranger ont été sensiblement relevées. Alors que notre marché des bois risquait d'être submergé par l'importation de ceux provenant des pays à change déprécié (Pologne, Tchécoslovaquie, Autriche, etc.), des limitations d'importation furent édictées par le Conseil fédéral, en ce qui concerne surtout les grumes de résineux.

En d'autres termes, si l'on compare la situation commerciale actuelle à celle d'autrefois, on peut prétendre qu'elle a été assainie, qu'elle est devenue plus normale.

Ainsi que le montre le rapport annuel de l'Office forestier suisse, ces gains divers sont la résultante surtout du fait que les producteurs suisses du bois ont compris enfin la nécessité de l'organisation, de constituer des associations régionales ou cantonales. Il en existe aujourd'hui pas moins de 26. Ce fut un des mérites de l'Office forestier central, entr'autres, d'avoir aidé activement, par la parole et par la plume, à la mise sur pied de ces associations, dont celle du canton de Vaud est une des plus puissantes et des mieux dirigées.

Est-ce à dire que les deux grandes organisations en présence, celle des consommateurs et celle des producteurs du bois,

ont des intérêts diamétralement opposés et doivent se faire la guerre ? Ce n'est pas le moins du monde l'avis des rédacteurs du rapport en cause. Bien au contraire. Et c'est sous leur plume que nous lisons cette réflexion encourageante : « Le temps viendra peut-être où l'économie forestière et l'industrie du bois, voyant tous les intérêts qui les unissent, se tendront la main au lieu de se combattre. »

Puissions-nous voir bientôt ces heureux temps ! Ils ne luiront, nous est-il dit, que si à une puissante organisation de l'industrie du bois fait face une organisation aussi forte des producteurs.

Nous en sommes persuadé aussi. Et les moyens d'y parvenir ne manquent pas. L'Association suisse d'économie forestière et l'Office forestier central suisse ont donné déjà tant de preuves de leur savoir faire qu'on peut compter hardiment sur eux pour y conduire. Ils acquerront ainsi de nouveaux droits à la reconnaissance de tous ceux qui suivent avec attention leur bienfaisante activité.

Au début de la deuxième décennie de leur utile activité, nous leur souhaitons bon courage et plein succès. *H. Badoux.*

Fructification et accroissement.

L'occasion d'une main d'œuvre abondante m'a permis de tenter en forêt un petit calcul intéressant, dont la généralisation à toutes les essences forestières, et à un grand nombre de cas, serait certainement utile.

Il s'agissait de calculer le poids de la faîne d'un hêtre chargé de graines, en proportion du poids total de l'arbre. Nous avons choisi, pour ce calcul, un hêtre dominant dans un perchis serré d'environ 35 ans, issu de rajeunissement naturel et de rejets de souches après coupe rase. En sous-bois du perchis de hêtre, une plantation d'épicéas de 1 à 2 m de hauteur, faite après coupe rase et étouffée par les rejets de souches, se maintient en vie ralentie.

Le hêtre choisi, d'environ 40 ans, très branchu, doublement fourchu, avait 28 cm de diamètre à hauteur de poitrine, 14 m de hauteur, un développement de cime de 5×5 m. Le perchis environnant, un peu moins haut, l'entourait complètement et com-